

Centre d'Études et de Recherches pour la Petite Enfance

Département Auxiliaire de Puériculture

98 Avenue de la République - 93300 Aubervilliers

Tél. : 01 53 56 10 85

Email : accueil98@cerpe.info – Site internet : <http://www.cerpe.info>

Sélection de droit commun (tests d'admissibilité à l'oral de sélection)

CONDITIONS D'ACCÈS EN FORMATION ET CONSTITUTION DU DOSSIER **CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION** – RENTRÉE JANVIER 2020

Conditions générales :

- 1- Avoir 17 ans au moment de l'entrée en formation
- 2- Signature d'un contrat de professionnalisation pour les salariés avec un employeur du secteur privé (Association, crèche d'entreprise, parentale...)
- 3- Durée de la formation : 18 mois
- 4- **ATTENTION** : L'exercice de la profession d'auxiliaire de puériculture nécessite d'être à jour dans les vaccins obligatoires (diphtérie, tétanos, poliomyélite) et aussi d'avoir les vaccins suivants : vaccin contre l'hépatite B et BCG pour l'entrée en formation.

Toute contre-indication à ces vaccins interdit l'accès aux stages et ensuite à l'exercice professionnel.

Liste des documents à fournir obligatoirement lors du dépôt du dossier de sélection :

- Photocopie d'un document d'identité (CNI, Titre de Séjour, Passeport),
- Curriculum vitae à jour,
- 2 enveloppes format DL (11 x 22 cm) affranchies **tarif lettre prioritaire pour 20g avec votre nom et adresse**,
- 1 enveloppe format C5 (23.9 x 16 cm) affranchie **tarif lettre prioritaire pour 60g avec votre nom et adresse**,
- Photocopie du diplôme demandé (1) pour la dispense de l'épreuve de culture générale,
- Fiche d'inscription ci-jointe avec photo collée,
- **2 chèques de 55 € à l'ordre du CERPE (bien noter votre nom et prénom derrière le chèque)** ou en espèces (merci de faire l'appoint), en règlement des frais de dossier, frais de tests et d'écrit ainsi que les frais d'oral

(1) Voir en page 2

Les dossiers complets (Les dossiers incomplets ne pourront pas être enregistrés) sont à déposer ou à retourner par courrier simple ou courrier suivi (Pas de recommandé A.R.) afin d'être réceptionnés par le CERPE avant le :

Mercredi 11 septembre 2019

(Les dossiers reçus après cette date ne seront pas enregistrés, cachet de la poste ne faisant pas foi)

Au CERPE : 98, avenue de la république - 93300 Aubervilliers

Date des épreuves écrites : Mercredi 18 septembre 2019 (une convocation vous sera envoyée)

Date de l'épreuve orale : Samedi 5 octobre 2019 (une convocation vous sera envoyée)

Date de l'épreuve orale dérogatoire sur demande motivée : lundi 7 octobre 2019

Coût de la sélection :

2 chèques distincts de 55 € à joindre à votre dossier d'inscription à l'ordre du CERPE

- Frais de dossier : **55 euros**
Test et/ ou d'écrit de culture générale
- Frais de l'oral : **55 euros**

Centre d'Études et de Recherches pour la Petite Enfance

Département Auxiliaire de Puériculture

98 Avenue de la République - 93300 Aubervilliers

Tél. : 01 53 56 10 85

Email accueil98@cerpe.info – Site internet : <http://www.cerpe.info>

Si vous n'êtes pas admissible à l'oral de sélection : 1 chèque de 55 € vous sera renvoyé avec vos résultats

RENSEIGNEMENTS sur la SÉLECTION de droit commun

La sélection :

Les épreuves de sélection comprennent deux épreuves écrites d'admissibilité et une épreuve orale d'admission.

- **Les épreuves écrites d'admissibilité**

Pour toutes les candidates : pas de dispense pour le test psychotechnique.

- **Un test** ayant pour objet d'évaluer les aptitudes suivantes : attention, raisonnement logique et organisation d'une durée de 1 h 30.
- **Une épreuve de culture générale** en lien avec le domaine sanitaire et social, comprenant deux parties (commentaire de texte et série de 10 questions à réponses courtes portant sur la biologie et les mathématiques) d'une durée de deux heures.

(1) Sont dispensés de l'épreuve écrite de culture générale, les candidats titulaires :

- D'un titre ou diplôme homologué au minimum au niveau IV.
- D'un titre ou diplôme du secteur sanitaire et social homologué au minimum au niveau V.
- Les candidats titulaires d'un titre ou d'un diplôme étranger leur permettant d'accéder directement à des études universitaires dans le pays où il a été obtenu.
- Les étudiants ayant suivi une première année d'études conduisant au diplôme d'état d'infirmier et n'ayant pas été admis en deuxième année.

L'épreuve orale d'admission

Consiste en un entretien de 20 minutes avec deux membres du jury, précédé de 10 minutes de préparation :

- Présentation et réponse à des questions autour d'un thème relevant du domaine sanitaire et social.
- Discussion avec le jury sur la connaissance et l'intérêt du candidat pour la profession d'auxiliaire de puériculture.

Centre d'Études et de Recherches pour la Petite Enfance

Département Auxiliaire de Puériculture

98 Avenue de la République - 93300 Aubervilliers

Tél. : 01 53 56 10 85

Email accueil98@cerpe.info – Site internet : <http://www.cerpe.info>

DOSSIER de SÉLECTION de droit commun- RENTRÉE JANVIER 2020- AUX 4

Réservé au CERPE

Financement :

Dossier n° : _____

Contrat de Professionnalisation

Dossier déposé au centre le :

Nombre de présentation dans notre centre y compris celle-ci : []

NOM de jeune fille : _____

NOM marital : _____

NOM d'usage : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____

Lieu de naissance : pays _____ ville : _____ code postal: _____

Age : _____ Nationalité : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postale : _____

Téléphone : _____ Portable : _____

Adresse email : _____

Photo
Obligatoire

(Joindre le courrier d'accord de formation de votre employeur)

Nom de l'Employeur : _____

Adresse : _____

Code postal et ville : _____

Tél : _____

Responsable : _____ tel : _____ mail : _____

Diplôme obtenu pour la dispense de l'épreuve de culture générale :

Intitulé : _____ Année d'obtention : _____

Centre d'Études et de Recherches pour la Petite Enfance

Département Auxiliaire de Puériculture

98 Avenue de la République - 93300 Aubervilliers

Tél. : 01 53 56 10 85

Email accueil98@cerpe.info – Site internet : <http://www.cerpe.info>

AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE

CONTENU DE LA FORMATION

Formation théorique (au CERPE)

595 h

- L'accompagnement d'un enfant dans les activités d'éveil et de la vie quotidienne
- L'état clinique d'une personne à tout âge de la vie
- Les soins à l'enfant
- Ergonomie
- Relation - Communication
- Hygiène des locaux
- Transmission des informations
- Organisation

Formation pratique (en entreprise)

840 h

1 435 h

Centre d'Études et de Recherches pour la Petite Enfance

Département Auxiliaire de Puériculture

98 Avenue de la République - 93300 Aubervilliers

Tél. : 01 53 56 10 85

Email accueil98@cerpe.info – Site internet : <http://www.cerpe.info>

DEVIS DE FORMATION 2020

18 mois : de janvier 2020 à juillet 2021

Intitulé de la formation : Auxiliaire de Puériculture
(DEAP)

Lieu de la formation : 98 Avenue de la République
93300 AUBERVILLIERS

Durée de la formation 1435 heures dont :

595 heures théoriques en centre

* formation théorique (595 h)

- L'accompagnement d'un enfant dans les activités d'éveil et de la vie quotidienne
- L'état clinique d'une personne à tout âge de la vie
- Les soins à l'enfant
- Ergonomie
- Relation - Communication
- Hygiène des locaux
- Transmission des informations
- Organisation

840 heures en stage pratique en entreprise dont :

- 420 heures de stage pratique en entreprise hors employeur
- 420 heures de stage pratique en entreprise chez employeur

Horaire de la formation : 8 h 30 – 17 h 30

Coût pédagogique total : 6247,50 € (non soumis à Tva)
Coût de sélection 110 € (55 € écrit – 55 € oral)